

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2496

15 octobre 2011

### SOMMAIRE

AAC Capital 2005 Lux Sàrl .....	119770	Mebolux S.à r.l. ....	119803
Agave Luxco S.à r.l. ....	119786	Mega Environnement S.A. ....	119802
Airlis Zukunft S.A. ....	119765	Met-Lux Métalliseurs Luxembourgeois S.A. ....	119799
Alma S.A. ....	119771	M-I Finance Luxembourg Limited S.à r.l. .....	119790
Amundi Real Estate Luxembourg S.A. ..	119766	National Libération Memorial (N.L.M.) (Mémorial National de la Libération) ..	119778
André Losch, Fondation .....	119793	Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL ....	119808
Antoine Lux S.à r.l. ....	119770	Navitas Consulting S.à r.l. ....	119808
Artipose Carrelages S.à r.l. ....	119771	N.L.M. A.s.b.l. ....	119778
Asia Equity Partners Limited .....	119782	Plastique S.A. ....	119768
Assbalux S.A. ....	119785	Polymed Holding S.A. ....	119765
Bivange Lotissements S.à r.l. ....	119782	Prime Nominees (Luxembourg) S.à r.l. .	119771
CEREP Investment Freeport S.à r.l. ....	119775	Private Trust Management Company S.à r.l. ....	119786
CEREP Investment H S.à r.l. ....	119775	Reflexolux S.à r.l. ....	119806
E. Miroglio S.A. ....	119802	REO Hamburger Allee S. à r.l. ....	119796
Euro - Celtique S.A. ....	119799	Resinex SA .....	119769
Ferro Tech S.à r.l. ....	119777	Rigatte SA, SPF .....	119775
Financière Daunou 5 S.à r.l. ....	119766	Santenet S.A. ....	119786
Financière Daunou 7 S.à r.l. ....	119790	Sicris Immo 2 S.A. ....	119765
First Asset Backed S.A. ....	119793	Skylux SA, SPF .....	119792
HarbourVest Acquisition S.à r.l. ....	119772	Spittelmarkt S.à r.l. ....	119762
IMP S.à r.l. ....	119772	Tiger s.à r.l. ....	119799
ING (L) FLEX .....	119770	Toro .....	119792
John Zink International Luxembourg S.à r.l. ....	119802	Vecap S.A. ....	119787
Kinstellar Business Services S.à r.l. ....	119808		
Kipanya S.A. ....	119767		
Lata Lux Holding .....	119787		
LSREF Summer Holdings, S.à r.l. ....	119783		

**Spittelmarkt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.937.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.567.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of August

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Spittelmarkt S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.567, incorporated by a notarial deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 December 2009, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 296, page number 14162. The articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on July 1<sup>st</sup> 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The sole shareholder, being Peakside European Holdco S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.744 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor-Subscriber"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mrs. Irina Heintel, employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital by an amount of EUR 1,925,000 (one million nine hundred twenty-five thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 1,937,500 (one million nine hundred thirty-seven thousand five hundred Euros) by the issuance of 77,000 (seventy-seven thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the conversion of a claim that the Sole Shareholder holds against the Company and amounting to EUR 1,925,000 (one million nine hundred twenty-five thousand Euros) into equity;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of 77,000 (seventy-seven thousand) new shares;

4. Composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 1,937,500 (one million nine hundred thirty-seven thousand five hundred Euros) pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,925,000 (one million nine hundred twenty-five thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 1,937,500 (one million nine hundred thirty-seven thousand five hundred Euros) by the issuance of 77,000 (seventy-seven thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the conversion of a claim that the Sole Shareholder holds against the Company and amounting to EUR 1,925,000 (one million nine hundred twenty-five thousand Euros) into equity (the "Receivable").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Contributor through the contribution of the Receivable described below.

*Contributor-Subscriber's Intervention – Subscription – Payment*

Thereupon intervenes the Contributor-Subscriber here represented by Mrs. Irina Heintel, prenamed, and declares to subscribe for the New Shares.

The New Shares have been fully paid up through the contribution to the Company of the Receivable.

*Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the existence of the Receivable has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Peakeside European Holdco S.à r.l., holder of 77,500 (seventy-seven thousand five hundred) shares.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, it is resolved to amend article 5.1. of the articles of association of the Company to be read as follows:

"The Company's share capital is fixed at one million nine hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 1,937,500), represented by seventy-seven thousand five hundred (77,500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately three thousand Euros (EUR 3,000.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatre août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Spittelmarkt S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.567, constituée suivant acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 296, page 14162. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'associé unique, étant Peakeside European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744 (l'"Associé Unique" ou l'"Apporteur-Souscripteur"), détenant l'intégralité du capital social de la Société, ici dûment représentée par Madame Irina Heintel, employée d'Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé. Une copie de cette procuration, signée par la partie comparaisante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, de sorte à ce que l'assemblée pourra valablement décider sur les points portés à l'ordre du jour, duquel il déclare expressément avoir été informé au préalable.

L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation aux formalités de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social d'un montant d'EUR 1.925.000 (un million neuf cent vingt-cinq mille Euros) de manière à le porter de son montant actuel d'EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à la somme d'EUR 1.937.500 (un million neuf cent trente-sept mille cinq cents Euros) par l'émission de 77.000 (soixante-dix-sept mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d' EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, toutes libérées par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance que l'Associé Unique détient sur la Société et se chiffrant à la somme d'EUR 1.925.000 (un million neuf cent vingt-cinq mille Euros) en capital social;

3. Souscription et libération par l'Associé Unique des 77.000 (soixante-dix-sept mille) nouvelles parts sociales;

4. Composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts de la Société relative au capital social de manière à refléter le nouveau capital social de la Société s'élevant désormais à la somme d'EUR 1.937.500 (un million neuf cent trente-sept mille cinq cents Euros) suite à l'adoption des résolutions précédentes; et

6. Divers.

L'Associé Unique a abordé l'ordre du jour et a pris ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé Unique renonce expressément aux formalités de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique confirme être suffisamment informé quant à l'ordre du jour, se considère comme valablement convoqué et décide de délibérer et de voter sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare que les documents produits lors de la présente assemblée lui ont été mis à disposition pendant un délai suffisamment long lui ayant permis d'examiner chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'EUR 1.925.000 (un million neuf cent vingt-cinq mille Euros) de sorte à le porter de son montant actuel d'EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à la somme d'EUR 1.937.500 (un million neuf cent trente-sept mille cinq cents Euros) par l'émission de 77.000 (soixante-dix-sept mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), libérées par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance que l'Associé Unique détient sur la Société et s'élevant à la somme d'EUR 1.925.000 (un million neuf cent vingt-cinq mille Euros) en capital social (l' "Apport").

*Troisième résolution:*

Il est résolu d'accepter la souscription et la libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Apporteur-Souscripteur au travers de l'Apport tel que décrit ci-dessus.

*Souscription – Libération*

Sur ce intervient l'Apporteur-Souscripteur, ici représenté par Madame Irina Heintel, prénommée, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées au moyen dudit Apport à la Société.

*Preuve de l'existence de la contribution:*

Preuve de l'existence dudit Apport a été donnée au notaire instrumentaire.

*Quatrième résolution:*

En conséquence de ce qui précède et conformément aux résolutions précédentes, les parts sociales de la société sont souscrites comme suit:

- Peakside European Holdco S.à r.l., détentrice de 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cents) parts sociales.

*Cinquième résolution:*

En conséquence de ce qui précède et conformément aux résolutions précédentes, l'Apport ayant été réalisé, il y a lieu de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à la somme de un million neuf cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.937.500), représenté par soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ trois mille Euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Heintel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2011. LAC/2011/36613. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117832/171.

(110135326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**Sicris Immo 2 S.A., Société Anonyme,  
(anc. Airlis Zukunft S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.392.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 août 2011.*

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale décide de nommer au poste d'Administrateur et Administrateur délégué Monsieur François DIFFERDANGE demeurant professionnellement au 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg avec effet immédiat.

Le mandat ainsi attribué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011118451/15.

(110135911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

**Polymed Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 57.437.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 avril 2011*

- La société DEC S.à R.L., Commissaire aux Comptes, ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a démissionnée par lettre en date du 30 décembre 2010 avec effet à cette même date. La démission est unanimement acceptée par les membres de la réunion.

- Il est décidé unanimement que la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activités SyrdaU, L-5365 Munsbach, est nommée en tant que Réviseur indépendant en remplacement de la société DEC S.à R.L. jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

- Les mandats d'Administrateurs de la STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PLASTICHE, ayant son siège social au 86, Tentstraat, NL-6291 BJ Vaals, représentée par Madame G. VAN GORP, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, Monsieur Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 16, Rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg et Monsieur Jan SPECK, conseiller fiscal et légal, demeurant au 300, Bodegemstraat, B-1700 Dilbeek, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an et viendra à échéance à l'Assemblée Générale de 2012.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Certifié sincère et conforme

POLYMED HOLDING S.A.

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PLASTICHE / B. PARMENTIER

Administrateur / Administrateur

Représenté par Mrs. G. VAN GROUPE / -

Représentant Permanent / -

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of April 29<sup>th</sup>, 2011*

- The company DEC S.à R.L., Statutory Auditor, having its registered office at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, has dismissed by letter of December 30<sup>th</sup>, 2010 with effect on December 30<sup>th</sup>, 2010. The members of the Meeting unanimously decide to accept the dismissal of the company DEC S.à R.L.

- Members of the Meeting unanimously decide that the company ERNST & YOUNG S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, is appointed as independent Auditor in replacement of the company DEC S.à R.L. for a statutory term until the Annual General Meeting of the year 2012.

- The mandates of the Directors, STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PLASTICHE, having its registered office at 86, Tenstraat, NL-6291 BJ Vaals, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 16, Rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg and Mr. Jan SPECK, tax and legal adviser, residing at B-1700 Dilbeek, 300, Bodegemstraat be renewed for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2012.

Luxembourg, April 29<sup>th</sup>, 2011.

For true copy

POLYMED HOLDING S.A.

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PLASTICHE / B. PARMENTIER

Director / Director

Represented by Mrs. G. VAN GROUPE / -

Permanent Representative / -

Référence de publication: 2011122155/46.

(110139258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Amundi Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.248.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue au siège social le 4 juillet 2011 que les mandats suivants ont été reconduits pour une période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

*Administrateurs:*

- M. Bernard BARET, résidant professionnellement au 170, Place Henry Regnault, F-92043 Paris La Défense Cedex
- M. Nicolas SIMON, résidant professionnellement au 170, Place Henry Regnault, F-92043 Paris la Défense Cedex
- Mme Nadine GLAZ, résidant professionnellement au 170, Place Henry Regnault, F-92043 Paris La Défense Cedex
- M. Nicholas HOLFORD, résidant professionnellement au 170, Place Henry Regnault, F-92043 Paris La Défense Cedex

*Reviseur d'entreprise:*

- KPMG AUDIT dont le siège social est établi au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 août 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011120351/23.

(110138728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Financière Daunou 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 926.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.245.

1. Le siège social des associés suivants :

- Jackson, Jones & Cie S.e.n.c.
- Harrison, Keff & Cie S.e.n.c.
- Harrison & Cie 3 S.e.n.c.

a changé et se trouve à présent au 412 F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg

2. Le siège social des associés suivants :

- PAI Europe IV-A FCPR
- PAI Europe IV-B FCPR
- PAI Europe IV-B5 FCPR
- PAI Europe IV-B6 FCPR
- PAI Europe IV-B7 FCPR
- PAI Europe IV-C FCPR
- PAI Europe IV-C2 FCPR
- PAI Europe IV-D FCPR
- PAI Europe IV-D2 FCPR

a également changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France

3. L'adresse professionnelle des Gérants suivants :

- Michel Paris, Gérant de classe A
- Laurent Rivoire, Gérant de classe A
- Stéphane Roussilhe, Gérant de classe B

a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121019/31.

(110139158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Kipanya S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.148.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KIPANYA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1054 du 19 mai 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social en numéraire d'un montant total de EUR 1.320.000.-(un million trois cent vingt mille euros) par versement en espèces et par émission de 13.200 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.-(cent euros) chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 2.000.000. – (deux millions d'euros) à un montant de EUR 3.320.000.-(trois millions trois cent vingt mille euros).

2. Souscription et libération des 13.200 nouvelles actions ainsi créées.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.320.000.- (un million trois cent vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.000.000.- (deux millions d'euros) à un montant de EUR 3.320.000.- (trois millions trois cent vingt mille euros) par la création et l'émission de 13.200 (treize mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

*Souscription et Libération*

Les 13.200 (treize mille deux cents) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique SGG S.A., une société anonyme, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 1.320.000.- (un million trois cent vingt mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts, premier alinéa, est modifié comme suit:

« **5.1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 3.320.000.- (trois millions trois cent vingt mille euros) représenté par 33.200 (trente-trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.»

*Evaluation des frais,*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.800.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33995. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011119448/64.

(110137161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**Plastiche S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 64.244.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire*

Les Administrateurs élisent en leur sein, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un Président en la Stichting Administratiekantoor PLASTICHE, représentée par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent. La Stichting assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

PLASTICHE S.A.

Benoît PARMENTIER / Stichting Administratiekantoor PLASTICHE

Administrateur / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration

- / G. VAN GORP

- / Représentant Permanent

*Extract of the resolutions of the circular Board of Directors*

According to the article 64 (2) of the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint the Stichting Administratiekantoor PLASTICHE, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, as Chairman of the Board. The Stichting acts as Chairman for the whole period of his mandate.



Luxembourg, July 7<sup>th</sup> 2011.

For true copy

PLASTICHE S.A.

Benoît PARMENTIER / Stichting Administratiekantoor PLASTICHE

Director / Director Chairman of the Board of Directors

- / G. VAN GORP

- / Permanent Representative

Référence de publication: 2011122154/30.

(110139260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Resinex SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 80.606.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mai 2011*

- Le mandat d'Administrateur de catégorie A de:

\* STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, ayant son siège social au Galvanistraat 14-2, NL-6716 AE Ede, représenté par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, et les mandats d'Administrateurs de catégorie B:

\* Mr Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg

\* Mr Leo CAERS, Administrateur, demeurant au 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

- La société ERNST & YOUNG S.A., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Certifié sincère et conforme

RESINEX S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Administrateur / Administrateur

- / Représenté par Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Représentant Permanent

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of May 27<sup>th</sup>, 2011*

- The mandate of the Director of A category:

\* STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, having its registered office at Galvanistraat 14-2, NL-6716 AE Ede, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,

and the mandates of Directors of B category:

\* Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg

\* Mr. Leo CAERS, Director, residing at 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout,

are renewed for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2012;

- The company ERNST & YOUNG S.A., Independent Auditor, having its registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall is renewed for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2012

Luxembourg, May 27<sup>th</sup> 2011.

For true copy

RESINEX S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Director / Director

- / Represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Permanent Representative

Référence de publication: 2011122160/44.

(110139255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Antoine Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8246 Mamer, 17, rue Mambra.

R.C.S. Luxembourg B 161.752.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120352/10.

(110138809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**AAC Capital 2005 Lux Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.888.636,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120356/11.

(110138789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**ING (L) FLEX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 41.873.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2011*

*Conseil d'Administration.*

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur David Suetens, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Madame Maaïke van Meer, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Madame Edith Magyarics, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-23650 Luxembourg

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

*Réviseur*

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011121700/27.

(110138965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Prime Nominees (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 157.709.

—  
EXTRAIT

1) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 30 avril 2011 que:

ABN AMRO Bank (Ireland) Limited, Succursale luxembourgeoise a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales à Credit Suisse (Luxembourg) S.A., 56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 11.756. Suite à cette cession, le capital social de la Société est réparti comme suit:

Credit Suisse (Luxembourg) S.A., détenant 125 parts sociales

2) Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 46, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2011.

3) Il est à noter que l'adresse professionnelle des gérants s'établit comme suit:

NOESEN Claude

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

ARCHBOLD Robert

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

MAY Shona

56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour compte de la Société*

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Melanie Smiltins / Daniel Breger

Référence de publication: 2011122152/26.

(110139349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Alma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.191.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2011*

Acceptation de la démission de la société H.R.T. REVISION S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric HERREMANS, demeurant professionnellement au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2012.

*Pour la société*

ALMA S.A.

Référence de publication: 2011120363/15.

(110138797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Artipose Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 346, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 122.009.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120371/10.

(110138825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.402,50.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

—  
EXTRAIT

Le 28 juillet 2011, 824.175 parts sociales de la Société détenues par CIE Luxembourg S.à r.l. ont été transférées à Heritage Corporate Services (Malta) Limited, avec siège social à Block A Ground Floor, Aviation Park, Civil Aviation Avenue, Luqa, LQA 9023 Malte, et par la suite, le 28 juillet 2011, 12.375 parts sociales de la Société détenues par Heritage Corporate Services (Malta) Limited ont été transférées à Simon Palley, résidant à 14, Prince Albert Road, NW1 7SR Londres, Royaume-Uni,

de sorte que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
Heritage Corporate Services (Malta) Limited . . . . .	811.800
Cédric Dubourdiou . . . . .	24.750
Benjamin Hara . . . . .	6.600
André-François Poncet . . . . .	74.250
Denis Villafranca . . . . .	33.000
Jean-Baptiste Wautier . . . . .	41.250
Simon Palley . . . . .	12.375

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

*Pour la Société*

Evander M. Borg / Martin Azzopardi

Référence de publication: 2011121648/29.

(110138731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**HarbourVest Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.506,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 160.666.

—  
In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of July.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of HarbourVest Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.666 (the Company), which has been incorporated on 20 April 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

Dover Street VII L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America (the Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to the nominal value of the shares from EUR 25 to EUR 1;
2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12.500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, to twelve thousand five hundred and six euro (EUR 12,506) through the creation and issuance of six (6) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1);
3. Subscription for, and payment of, the share capital increase specified in item 2 above by way of a contribution in cash in an aggregate amount of six euro (EUR 6);
4. Subsequent amendment to article 5.1. of the Company's Articles in order to reflect to above changes;
5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the change of nominal value of the share and the newly issued shares; and
6. miscellaneous.

III. That the Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to amend the nominal value of the shares of the Company from twenty-five euro (EUR 25) to one euro (EUR 1).

*Second resolution*

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six euro (EUR 6) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to twelve thousand five hundred and six euro (EUR 12,506) by way of the creation and issuance of six (6) new shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

*Third resolution*

The Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to six (6) newly issued shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of six euro (EUR 6), which will be allocated to the share capital of the Company.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred and six euro (EUR 12,506) represented by twelve thousand five hundred and six (12,506) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

*Fifth resolution*

The Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the change of nominal value of the shares of the Company and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de HarbourVest Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.666 (la Société), constituée le 20 avril 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Dover Street VII L.P., une société (exempted limited partnership) organisée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège se situe à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé),

représentée ici par Annick Braquet, dont l'adresse professionnelle se situe à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la valeur nominale des parts sociales de EUR 25 à EUR 1;

2. augmentation du capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent six euros (EUR 12.506) par la création et l'émission de six (6) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1);

3. souscription et libération de l'augmentation de capital citée au point 2 ci-dessus par un apport en numéraire d'un montant de six euros (EUR 6);

4. modification subséquente de l'Article 5.1. des Statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, le changement de valeur nominale des parts sociales de la Société, et l'augmentation de capital décrite ci-dessus; et

6. divers.

III. Que l'Associé a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25) à un euro (EUR 1).

*Deuxième résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six euros (EUR 6) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à douze mille cinq cent six euros (EUR 12.506) par la création et l'émission de six (6) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

*Troisième résolution*

L'Associé décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

*Souscription et libération*

L'Associé, représenté comme défini ci-dessus, déclare souscrire à six (6) nouvelles parts sociales émises de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six euros (EUR 6), qui sera affecté au capital social de la Société.

*Quatrième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associé décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social s'élève à douze mille cinq cent six euros (EUR 12.506) représenté par douze mille cinq cent six (12.506) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, le changement de valeur nominale des parts sociales de la Société et l'augmentation de capital ci-dessus.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1.400.-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33420. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011119422/152.

(110137072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**Rigatte SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011120657/10.

(110138815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**CEREP Investment Freeport S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CEREP Investment H.S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.156.

In the year two thousand eleven, on the sixteenth of August.

Before Me Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, hereby represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 2011; and;

CERE II F Co-Invest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number

B 128.641, hereby represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 2011.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the unitholders (the "Unitholders") of CEREP Investment H S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.156 and incorporated by a deed drawn up by Me Elvinger, prenamed, on 6 December 2005 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 651 dated 30 March 2006 (page 31240). The Articles have been amended for the last time on 31 May 2007 by a deed drawn up by Me Elvinger, prenamed, published in the Mémorial number 1638, page 78600, dated 3 August 2007;

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*Sole resolution*

The Unitholders resolve to change the name of the Company from "CEREP Investment H S.à r.l." into "CEREP Investment Freeport S.à r.l." and subsequently to amend article 4 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name "CEREInvestment Freeport S.à r.l."."

*Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le seize août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en août 2011; et

CERE II F Co-Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.641, ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en août 2011.

Les procurations signées "ne varietur" par le représentant des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de CEREP Investment H S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 113.156 et constituée selon un acte dressé par Me Elvinger, prénommé, le 6 décembre 2005 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 651 du 30 mars 2006 (page 31240); les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 31 mai 2007 selon un acte dressé par Me Elvinger, prénommé, publié au Mémorial numéro 1638 du 3 août 2007 (page 78600);

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

Les Associés décident de modifier la dénomination de la Société de "CEREP Investment H S.à r.l." en "CEREP Investment Freeport S.à r.l." et de modifier l'article 4 des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci dessus, qui se lira désormais comme suit:



" **Art. 4.** La Société a comme dénomination "CEREP Investment Freeport S.à r.l.".

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 août 2011. Relation: LAC/2011/37075. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2011120416/90.

(110138785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Ferro Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 136.168.

L'an deux mille onze, le huit août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société anonyme "Tomorrow's Technologies S.A.", établie et ayant son siège social à L-3898 Foetz, 5, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95926,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean-Luc DOUCET, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "FERRO TECH S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3898 Foetz, 5, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136168 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 604 du 11 mars 2008,
- et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2408 du 2 octobre 2008;
- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle ("Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son représentant, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent soixante mille euros (160.000,- EUR) à six cent soixante mille euros (660.000,- EUR) par la création et l'émission de six cent vingt-cinq (625) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de huit cents euros (800,- EUR) chacune.

*Souscription et Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire à six cent vingt-cinq (625) parts sociales nouvellement émises et les libérer entièrement moyennant:

- incorporation de résultats reportés à concurrence de trois cent vingt-cinq mille euros (325.000,- EUR), et
- apport en numéraire à hauteur d'un montant de cent soixante-quinze mille euros (175.000,- EUR), de sorte que ladite somme est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Preuve de l'existence de l'apport*

La preuve de l'existence de ces résultats reportés, couvrant une partie (i.e.: 65%) du montant de l'augmentation de capital précitée, a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2010 intégrant

un bilan intérimaire au 30 juin 2011 et d'une attestation délivrée et signée par les deux gérants de la Société, en date du 8 août 2011, mentionnant que ledit montant, provenant des résultats reportés, à incorporer dans le capital social de la Société n'a jusqu'à ce jour pas encore été entamé ni distribué et peut être librement converti en capital.

Lesdits documents, après avoir été paraphés "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour être formalisés avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à six cent soixante mille euros (660.000,- EUR), représenté par huit cent vingt-cinq (825) parts sociales d'une valeur de huit cents euros (800,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-L. DOUCET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2011. LAC/2011/36386. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011121026/62.

(110138993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**N.L.M. A.s.b.l., Association sans but lucratif,  
(anc. National Libération Memorial (N.L.M.) (Mémorial National de la Libération)).**

Siège social: L-9516 Wiltz, rue du Château de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg F 6.717.

Entre les associations soussignées, membres associés:

1) Cercle d'Études de la Bataille des Ardennes, association sans but lucratif avec siège au Musée de la Bataille des Ardennes Clervaux, Château de Clervaux, L-9712 CLERVAUX, constituée à Mersch le 30 janvier 1972 et représentée par:

- MILMEISTER Jean, demeurant 1, rue de Brouch, L-7481 TUNTANGE, nationalité luxembourgeoise
- SCHOETTERT Jos, demeurant 3, um Knupp, L-9696 WINSELER, nationalité luxembourgeoise
- ZENS Fernand, demeurant 37, route de Gilsdorf, L-9366 ERMSDORF, nationalité luxembourgeoise

2) Dikricher Geschichtsfrënn (Les Amis de l'Histoire de Diekirch), association sans but lucratif, avec siège au Musée Nationale d'Histoire Militaire, 10, Bamertal, L-9209 Diekirch, constituée à Diekirch le 7 juillet 1982 et représentée par:

- GAUL Roland, demeurant 10, rue Walebroch, L-9291 DIEKIRCH, nationalité luxembourgeoise
- ROCKENBROD Frank, demeurant 20, rue de Goeblange, L-8392 - NOSPELT, nationalité luxembourgeoise
- ROSCH Marc, demeurant 22, Esplanade, L-9227 DIEKIRCH, nationalité luxembourgeoise

3) Groupe de Recherche et d'Études sur la guerre 1940/45, association sans but lucratif, avec siège au General Patton Museum, 5, rue Dr Klein, L-9054 Ettelbruck, constituée à Ettelbruck, le 28 juin 1989 et représentée par:

- HEINRICH Paul, demeurant 15, Cité KIEM, L-9177 NIEDERFEULEN, nationalité luxembourgeoise
- THURMES John, demeurant 9, rue du Pont, L-9161 INGELDORF, nationalité luxembourgeoise
- SCHNEIDER Gilles, demeurant 8, bei der Kapell, L-9171 MICHELAU, nationalité luxembourgeoise

4) Les Amis de la Féerie du Genêt, association sans but lucratif, avec siège au Musée de la Bataille des Ardennes 1944/45, Château de Wiltz, L-9516 Wiltz, Section Musée de la Bataille des Ardennes, constituée à Wiltz, le 3 décembre 1965 et représentée par:

- SCHREINER Victor, demeurant 27, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 WILTZ, nationalité luxembourgeoise
- WEBER Victor, demeurant, 9, um Knupp, L-9648 ERPELDANGE/WILTZ, nationalité luxembourgeoise
- BESENIUS Henri, demeurant 112, rue des Rochers, L-9556 WILTZ, nationalité luxembourgeoise

- 5) Groupe de particuliers conscients de la sauvegarde des lieux historiques «Schumanns Eck 1944/45»:
- ARNDT Frank, demeurant 14, rue des Sports, L-9558 WILTZ, nationalité luxembourgeoise
  - MICHELS René, demeurant 21, um Knupp, L-9678 NOTHUM, nationalité luxembourgeoise
  - MORBÉ Norbert, demeurant 57, Duerfstrooss, L-9636 BERLÉ, nationalité luxembourgeoise.

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . (Modification).** L'association sans but lucratif est constituée sous le nom de «N.L.M., a.s.b.l.», désignée ci-après par les termes «l'association».

L'association est constituée pour une durée illimitée et son siège est fixé à: N.L.M. a.s.b.l., rue du Château de Wiltz, L-9516 Wiltz. Pour atteindre ces objectifs, l'association pourra se rallier à des associations nationales ou internationales.

#### **Art. 2. (Modification, anciennement faisait partie de l'art. 3 des statuts rédigés en 1993).**

L'association a pour but principal:

- la sauvegarde et la transmission aux générations futures de la mémoire collective de la Bataille des Ardennes et de la Libération finale au Luxembourg par l'Armée Américaine en Décembre 44 - Janvier 45,
- notamment par le biais du monument «National Liberation Memorial» et de son sentier du souvenir sis au lieu «Schumann's Eck»,
- par la coordination de projets de recherche, de constitution et de préservation d'archives, de circuits de la mémoire, en étroite collaboration avec les divers publics, musées et associations poursuivant des objectifs similaires au niveau national et international.

A cette fin, elle:

- conduira des projets éducatifs pour susciter l'intérêt des jeunes générations et organisera des visites guidées du mémorial et du sentier du souvenir - pourra exercer toutes activités connexes ou annexes à son objet principal ou de nature à en favoriser l'accomplissement (Conf. énumération du détail des missions dans les statuts.)
- pourra procéder à toutes publications susceptibles de valoriser son action ou d'apporter un appui financier à la réalisation de ses buts.
- pourra contribuer à des initiatives et projets visant la promotion du tourisme de mémoire collective, de la recherche historique et de la pérennisation des archives.

### **Titre II. Composition, Admission, Exclusion, Démission, Cotisation**

**Art. 3. (anciennement partie de l'art. 6 des statuts rédigés en 1993).** Sont membres associés les quatre associations sans but lucratif constituant la présente association, chacune étant représentée par trois personnes physiques mandatées par écrit à cet effet et dénommées ci-après «représentants».

**Art. 4. (anciennement partie de l'art. 6 des statuts rédigés en 1993).** L'association se compose de membres (associés et/ou actifs) qui ne peuvent être inférieurs à trois.

**Art. 5. (nouveau).** Peut devenir membre (actif) de l'association toute personne qui paie sa cotisation de membre et qui s'engage à respecter les buts de l'association et à travailler à leur réalisation. Seuls les membres (actifs) ont droit de vote à l'assemblée générale.

**Art. 6. (nouveau et anciennement faisait partie de l'art. 6 des statuts rédigés en 1993).** L'association peut admettre des délégués d'organisations associées, ayant le statut d'observateur, ou membre sympathisant sans droit de vote à l'assemblée générale. L'association peut nommer des membres d'honneur pour reconnaître les services et contributions exceptionnels rendus à l'association.

**Art. 7. (nouveau).** Toute demande d'adhésion est soumise à l'approbation du conseil d'administration qui procède à l'examen de celle-ci et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. La cotisation annuelle que doivent payer les membres (actifs) ou d'honneur est fixée par l'assemblée générale. La cotisation annuelle par membres est fixée et ne pourra dépasser 250 Euros.

**Art. 8. (nouveau et anciennement faisait partie de l'art. 6 des statuts rédigés en 1993).** Tout membre (associé, actif ou sympathisant) ou d'honneur et toute organisation associée peut démissionner en adressant, sa démission écrite au conseil d'administration.

En outre l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix a le droit de prononcer l'exclusion de tout membre:

- qui ne paie pas sa cotisation dans le délai de 1 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure
- ou qui ne respecte pas les objets et les règlements de l'association
- ou en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration.

Toutefois le membre expulsé a la possibilité de recours à l'assemblée générale suivante. Toute décision d'exclusion requiert une majorité de deux tiers des voix.

**Art. 9. (anciennement faisait partie de l'art. 6 des statuts rédigés en 1993).** Un membre démissionnaire ou démissionné n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement de cotisations versées.

### **Titre III. Assemblée Générale**

**Art. 11. (nouveau).** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués au Conseil d'Administration.

**Art. 12. (nouveau, + anciennement une partie de l'art. 8 des statuts rédigés en 1993).** Les articles 4 et 12 de la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) régissent les attributions de l'assemblée générale. Les articles 5 et 6 de la loi précitée régissent la convocation aux assemblées générales.

Cette convocation sera faite par le président du conseil d'administration et sera envoyée aux membres par avis postal ou électronique quinze jours au moins à l'avance.

La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour de celle-ci, sauf urgence admise à la majorité des deux tiers des voix.

Tout membre peut se faire représenter à l'assemblée par un autre membre ayant pour lui droit de vote.

Chaque membre ne peut être porteur que d'une seule procuration.

**Art. 13. (nouveau).** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par celui qui le remplace.

Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les art. 7 et 8 de la loi du 21 janvier 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994), notamment pour tout ce qui concerne les modifications des statuts. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

**Art. 14. (nouveau).** Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination et la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des budgets et des comptes;
- d) la nomination et révocation de deux commissaires aux comptes ou d'une fiduciaire;
- e) la fixation des cotisations;
- f) la décharge de la gestion des administrateurs;
- g) la dissolution de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre ou par un tiers à l'aide d'une procuration écrite, un membre ou un tiers ne pouvant toujours représenter qu'un seul des membres. Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Un extrait du procès-verbal de chaque assemblée générale, comprenant les résolutions prises, sera publié, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

**Art. 15. (nouveau).** Les résolutions de l'assemblée générale dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial, sont consignées dans un rapport, signé par le président et le secrétaire et conservées au siège de l'association où tous les associés (membres) peuvent en prendre connaissance.

### **Titre IV. Modification des statuts**

**Art. 16. (nouveau).** L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiqués dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 17. (nouveau).** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

### **Titre V. Administration**

**Art. 18. (anciennement partie de l'art. 8 des statuts rédigés en 1993).** L'association est administrée par le conseil d'administration, N.L.M. a.s.b.l.

**Art. 19. (nouveau).** Le conseil d'administration fixe chaque année avant fin mars la date de l'assemblée générale ordinaire, à l'ordre du jour de laquelle figurent, conformément au deuxième alinéa de l'art. 13. de la loi précitée, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'assemblée procède à l'examen des comptes des recettes et des dépenses effectuées pendant l'exercice écoulé et prévues pour le suivant. Après l'approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs.

**Art. 20. (nouveau)**. L'exercice social et financier commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Chaque année une liste actualisée indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres de l'association sera déposée avant fin mars auprès du greffe du tribunal civil du siège de l'association.

**Art. 21. (anciennement partie de l'art. 8 des statuts rédigés en 1993)**. L'association est dirigée par un conseil d'administration de 3 membres au moins.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de trois ans par l'assemblée générale en session ordinaire à la majorité simple des votes valablement émis.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si au moins la majorité des associations associées sont représentées chacune par au moins deux représentants.

Les administrateurs désignent entre eux à la simple majorité ceux qui exerceront les fonctions de président(e), de premier et deuxième vice-président(e), de secrétaire et le ou de trésorière(e) et ces fonctions sont réparties à raison d'au moins une charge par association associée. Les quatre titulaires de ces charges constituent le bureau chargé des affaires journalières et ne délibèrent valablement que si trois titulaires sont présents, chaque titulaire disposant d'une voix.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Les associations associées procèdent de leur seule autorité au remplacement éventuel de leurs représentants et notifient tout changement intervenu par lettre recommandée adressée au bureau du conseil d'administration de l'association.

**Art. 22. (anciennement partie de l'art. 8 des statuts rédigés en 1993)**. Le conseil d'administration s'occupe de la gestion de l'association et de toutes les activités qui ne relèvent pas de la compétence spéciale de l'assemblée générale. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs de ses membres (ou à un tiers). Le conseil d'administration peut déléguer des parties spécifiques de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres et/ou à un ou plusieurs tiers chargé(s) de mission(s) dans le cadre de «groupe de travail» ou «task-forces». Le conseil d'administration peut s'adjoindre un ou plusieurs conseillers à voix consultative.

**Art. 23. (nouveau et anciennement partie de l'art. 8 des statuts rédigés en 1993)**. Le conseil se réunit sur convocation de son président ou à la demande de trois administrateurs. Le président dirige les séances du conseil d'administration. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président ou par un autre membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si trois membres au moins sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des suffrages exprimés, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

**Art. 24. (nouveau)**. Les fonctions des membres au conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, le conseil d'administration pourra rembourser à ses membres les frais occasionnés par leurs activités.

**Art. 25. (nouveau)**. Le/la trésorière ne peut dépenser que l'argent dont N.L.M. Asbl dispose.

**Art 26 (anciennement correspondant à l'art 4. des statuts rédigés en 1993).**

- L'association est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du bureau dont celle du président ou du vice-président.

## Titre VI. Contributions

**Art. 27. (Modification, anciennement à l'art 4. des statuts rédigés en 1993)**. Les ressources de l'association comprennent, en dehors des cotisations:

- Les revenus des biens et valeurs que l'association possède.
- Les subventions de l'Etat et des communes, des établissements publics ou de tout organisme privé ou public, national ou international.
- Les dons et legs qu'elle peut recevoir dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.
- Toutes sommes perçues à l'occasion d'activités ou de manifestations organisées par l'association en vue de la réalisation de ses objectifs.
- Les produits d'une souscription publique lancée sur le plan national et international.
- De façon générale, toutes autres ressources autorisées par la loi.

**Art. 28. (nouveau).** L'association pourra constituer un fonds de réserve comprenant entre autres les excédents de recettes annuelles sur les dépenses annuelles. Ce fonds pourra être employé au paiement d'acquisitions des immeubles nécessaires à la réalisation de l'objet de l'association, à leur installation ainsi qu'à leur entretien.

#### **Titre VII. Mode d'établissement des comptes**

**Art. 29. (nouveau).** Le conseil d'administration établit les comptes annuels de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### **Titre VIII. Dispositions finales**

**Art. 30. (nouveau).** En cas de dissolution de l'association, la liquidation est faite par le conseil d'administration en fonction.

**Art. 31. (Modification, anciennement art 4. des statuts rédigés en 1993).** En cas de dissolution, ses avoirs nets éventuels seront répartis, au prorata de leurs apports sous forme de cotisations, parmi les associations associées qui les affectent à la réalisation de leurs projets spécifiques.

**Art. 32. (Modification, anciennement art. 12. des statuts rédigés en 1993).** Pour tout ce qui n'est pas autrement révisé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations et fondations sans but lucratif.

Fait à Wiltz, le 10 août 2011.

Signatures: ARNDT Frank / BESENIUS Henri / GAUL Roland / HEINRICH Paul /  
MICHELIS Rene / MILMEISTER Jean MORBÉ Norbert / ROSCH Marc /  
ROCKENBROD Frank / SCHNEIDER Gilles / SCHOETTERT Jos /  
SCHREINER Vic / THURMES John / WEBER Vic / ZENS Fernand.

Référence de publication: 2011118059/209.

(110134376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

#### **Bivange Lotissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 98.021.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 août 2011, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2011, LAC/2011/36955.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «BIVANGE LOTISSEMENTS S.à r.l.», ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 98.021, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 127 du 30 janvier 2004.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir de la date de l'acte à l'ancien siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011120929/22.

(110139214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

#### **Asia Equity Partners Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.  
Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011120373/14.

(110138678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**LSREF Summer Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 677.125,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.684.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of August.  
Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 17 August 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Summer Holdings, S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.684, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 6 August 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1768* of 12 September 2009, that has been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 8 August 2011, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 735,500 (seven hundred thirty-five thousand five hundred euro) by an amount of EUR 58,375 (fifty-eight thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 677,125 (six hundred seventy-seven thousand one hundred twenty-five euro) via the cancellation of 467 (four hundred sixty-seven) ordinary shares, with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 735,500 (seven hundred thirty-five thousand five hundred euro), represented by 5,884 (five thousand eight hundred eighty-four) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, by an amount of EUR 58,375 (fifty-eight thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 677,125 (six hundred seventy-seven thousand one hundred twenty-five euro), represented by 5,417 (five thousand four hundred seventeen) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 467 (four hundred sixty-seven) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, and to reimburse to the Sole Shareholder the said amount of EUR 58,375 (fifty-eight thousand three hundred seventy-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 5,417 (five thousand four hundred seventeen) ordinary shares of the Company.

### Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 677,125 (six hundred seventy-seven thousand one hundred twenty-five euro), represented by 5,417 (five thousand four hundred seventeen) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 août 2011, (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Summer Holdings, S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.684, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1768 du 12 septembre 2009, modifié à plusieurs reprises et la dernière fois selon acte de Maître Martine Schaeffer du 8 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 735.500 (sept cent trente-cinq mille cinq cents euros) par un montant de EUR 58.375 (cinquante-huit mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 677.125 (six cent soixante-dixsept mille cent vingt-cinq euros) par voie d'annulation de 467 (quatre cent soixante-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 58.375 (cinquante-huit mille trois cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel EUR 735.500 (sept cent trente-cinq mille cinq cents euros), représenté par 5.884 (cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 677.125 (six cent soixante-dixsept mille



cent vingt-cinq euros), représenté par 5.417 (cinq mille quatre cent dix-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 467 (quatre cent soixante-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de rembourser ce montant EUR 58.375 (cinquante-huit mille trois cent soixante-quinze euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 5.417 (cinq mille quatre cent dix-sept) parts sociales ordinaires émises par la Société.

#### *Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 677.125 (six cent soixante-dix-sept mille cent vingt-cinq euros), représenté par 5.417 (cinq mille quatre cent dix-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2011. LAC/2011/37921. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121112/134.

(110139330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

### **Assbalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8255 Mamer, 60, Mont-Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.674.

#### *Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20.07.2011*

##### *1<sup>ère</sup> Résolution*

L'Assemblée prend note de la renonciation à ce jour de Monsieur REIS Luc, administrateur, à son poste d'administrateur-délégué.

Est nommé en remplacement au poste d'administrateur-délégué, Monsieur REIS Jean administrateur, demeurant à L-8255 Mamer, 60, rue Mont Royal.

Son mandat d'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2013.

##### *2<sup>ème</sup> résolution*

Les mandats des administrateurs actuels Madame TOUSSING Marie Josée, Messieurs REIS Jean et REIS Luc, sont prolongés. Ils prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2013.

##### *3<sup>ème</sup> résolution*

Le mandat du commissaire aux comptes actuel, Monsieur ELVINGER Robert, est prolongé.

Il prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011120374/24.

(110138429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Agave Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.755.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 juillet 2011*

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. Mme Marie-Jeanne RASQUI, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 août 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Agave Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011120882/16.

(110139235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Private Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 123.203.

—  
Il résulte d'un contrat de transfert de parts avec effet au 1<sup>er</sup> août 2011 que l'associé unique de la Société, Feri Family Trust GmbH, a transféré la totalité des 125 parts qu'il détenait dans la Société à:

- Feri Finance AG für Finanzplanung und Research, une société anonyme, constituée et régie selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à l'adresse suivante: 8-10, Rathausplatz, Haus am Park, D-61348 Bad Homburg v.d.H., Allemagne et immatriculée auprès du commercial register of the lower court of Bad Homburg v.d.H. sous le numéro HRB 7473.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Feri Finance AG für Finanzplanung und Research . . . . . 125 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Private Trust Management Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011120629/20.

(110138514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Santenet S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.486.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 février 2011*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Le mandat de Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et des sociétés FMS SERVICES S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et S.G.A. SERVICES S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs, est renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

Le mandat de Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes est renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

Pour la société  
SANTENET S.A.

Référence de publication: 2011120676/17.

(110138792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Vecap S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 65.136.

—  
EXTRAIT

FIDALUX S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société VECAP S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.136 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour FIDALUX S.A.  
Christophe BLONDEAU  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011120727/17.

(110138521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Lata Lux Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 308.851,17.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.937.

—  
In the year two thousand and eleven on the twelfth day of April,  
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

there appeared:

Lata Lux Holding Parent, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 157947,

in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Lata Lux Holding, (the "Company"), having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 17, 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 541 of 23 March 2011,

duly represented by Holger Holle, Rechtsanwalt, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 12 April 2011.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, the appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*Resolutions of the sole shareholder*

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value of the Company's shares from its current amount of one Euro (EUR 1.00) to one cent (EUR 0.01). As a consequence, the issued capital of the Company in the amount twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) shall be henceforth divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, all held by the Sole Shareholder.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to an amount of three hundred eight thousand eight hundred fifty-one Euro and seventeen cent (EUR 308,851.17) through the issuance of twenty-nine million six hundred thirty-five thousand one hundred seventeen (29,635,117) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "New Shares").

### *Subscription and Payment*

The New Shares have been subscribed by Lata Lux Holding Parent, aforementioned, here represented as aforementioned, for an aggregate subscription price of three million seventy-six thousand eleven Euro and seventy-one cent (EUR 3,076,011.71), of which two hundred and ninety-six thousand three hundred fifty-one Euro and seventeen cent (EUR 296,351.17) shall be allocated to the share capital and two million seven hundred seventy-nine thousand six hundred sixty Euro and fifty-four cent (EUR 2,779,660.54) shall be allocated to the share premium account.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of three million seventy-six thousand eleven Euro and seventy-one cent (EUR 3,076,011.71), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Third resolution*

As a consequence of the first and second resolutions here above, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at three hundred eight thousand eight hundred fifty-one Euro and seventeen cent (EUR 308,851.17) represented by thirty million eight hundred eighty-five thousand one hundred seventeen (30,885,117) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder further resolves to remove Pierre Beissel as manager of the Company and to decide to grant provisional discharge to Pierre Beissel for the fulfilment of the mandate as manager of the Company and to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited term:

- Robert Friedman, born on 19 March 1943 in New York, United States of America, professionally residing at 68, Island Drive, 10580, Rye, New York, United States of America,
- Pascale Nutz, born on 7 July 1969 in Douarnenez, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

As a result of this resolution the board of managers is now composed as follows:

- John Sutherland as manager of the Company for an unlimited term,
- Robert Friedman as manager of the Company for an unlimited term,
- Pascale Nutz as manager of the Company for an unlimited term.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 3,200.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREUPON the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille onze, le douze avril,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Lata Lux Holding Parent, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 15793;

En sa capacité d’associé unique (l’«Associé Unique») de Lata Lux Holding (la «Société»), ayant son siège à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 541 du 23 mars 2011,

Ici représentée par Monsieur Holger Holle, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg en date du 12 avril 2011,

Ladite procuration, signée «ne varietur» par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Le comparant, agissant en sa capacité susmentionnée, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de son montant actuel d'un Euro (EUR 1,00) à un cent (EUR 0,01). Par conséquent, le capital social de la Société sera désormais divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts détenues par l'Associé Unique.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à un montant de trois cent huit mille huit cent cinquante et un Euro et dix-sept cents (EUR 308.851,17) par l'émission de vingt-neuf millions six cent trente-cinq mille cent dix-sept (29.635,117) nouvelles parts avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

#### *Suscription and Paiement*

La totalité des actions nouvellement émises a été souscrite par Lata Lux Holding Parent, prédésignée, ici représentée comme il est dit, et a été entièrement libérée par une contribution en espèce d'un montant de trois millions soixante-seize mille onze Euros et soixante et onze cents (EUR 3.076.011,71), dont deux cent quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante et un Euro et dix-sept cents (EUR 296.351,17) seront alloués au capital de la Société et deux millions sept cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante Euros et cinquante-quatre cents (EUR 2.779.660,54) seront alloués aux compte «prime démission» de la Société.

La preuve de l'existence et du montant de la contribution en espèce à l' hauteur de trois millions soixante-seize mille onze Euros et soixante et onze cents (EUR 3.076.011,71) a été produite au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associée Unique décide en conséquence de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la trois cent huit mille huit cent cinquante et un Euro et dix-sept cents (EUR 308.851,17) représenté par trente millions huit cent quatre-vingt-cinq mille cent dix-sept (30,885,117) parts avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de révoquer M. Pierre Beissel en tant que gérant de la Société, de provisoirement donner quitus à Pierre Beissel et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Robert Friedman, né le 19 mars 1943 à New York, Etats Unis, avec résidence professionnelle à 68, Island Drive, 10580, Rye, New York, Etats Unis,
- Pascale Nutz, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, France, avec résidence professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

- John Sutherland, gérant de la Société pour une durée indéterminée,
- Robert Friedman, gérant de la Société pour une durée indéterminée,
- Pascale Nutz, gérant de la Société pour une durée indéterminée.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société est évalué approximativement à la somme d'EUR 3.200,-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Sgné: H. HOLLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2011. Relation: LAC/2011/18433. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011119457/139.

(110137334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**Financière Daunou 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 941.425,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.297.

1. Le siège social des associés suivants:

- P.A.I. Europe IV-A FCPR
- P.A.I. Europe IV-B FCPR
- P.A.I. Europe IV-B5 FCPR
- P.A.I. Europe IV-B6 FCPR
- P.A.I. Europe IV-B7 FCPR
- P.A.I. Europe IV-C FCPR
- P.A.I. Europe IV-C2 FCPR
- P.A.I. Europe IV-D FCPR
- P.A.I. Europe IV-D2 FCPR

a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France

2. L'adresse professionnelle de Patrick Mouterde, Gérant de classe A, a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121020/23.

(110139159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**M-I Finance Luxembourg Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 118.867.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of July.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster,

There appeared:

M-I Drilling Fluids International B.V., a company organised under the laws of the Netherlands, having its registered office at 17, Pannekeetweg, 1704 PL Heerhugowaard, Netherlands, registered with the Dutch Chamber of commerce Noord West in the Netherlands under number 34073441, duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney delivered to him.

This power, after having been signed "ne varietur" by the empowered and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of M-I FINANCE LUXEMBOURG LIMITED, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 118.867, incorporated by deed of Maître André SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on 22<sup>nd</sup> August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21<sup>st</sup> September 2006 under number 1770 (the Company). The articles have been amended for the last time on 28<sup>th</sup> of September 2007, pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2650 of November 20<sup>th</sup>, 2007.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to cancel the categories of managers and therefore resolves to amend Article 8 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

The Company is validly bound in the case of a sole manager by his signature or in case of plurality of managers by the joint signatures of two managers.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

#### *Second resolution*

The sole Shareholder resolves to accept the resignation of Donald GORMLEY, with effect on 15<sup>th</sup> July 2011, as category B manager and grants him discharge for his mandate.

#### *Third resolution*

The sole Shareholder resolves to confirm the appointment of the following person as sole manager of the Company for an unlimited duration:

Mr Olivier DORIER, company director, born on September 25, 1968 in Saint Remy, France, residing professionally at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

#### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 950,- EUR.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

#### **A comparu:**

M-I Drilling Fluids International B.V., une société constituée conformément aux lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 17, Pannekeetweg, 1704 PL Heerhugowaard, Pays-Bas, inscrite au registre de commerce Noord West, aux Pays-Bas sous le numéro 34073441, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique ("Associé Unique") de M-I Finance Luxembourg Limited S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.867, constituée suivant acte reçu du notaire André SCHWACHTGEN, de résidence à Luxembourg, le 22 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 septembre 2006 sous le numéro 1770 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 28 septembre 2007 par un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2650 du 20 novembre 2007

L'Associée Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide de supprimer les catégories de gérants et en conséquence de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La société est valablement engagée en cas d'existence d'un gérant unique par sa seule signature ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a pris connaissance et accepte la démission Donald GORMLEY de gérant de classe B avec effet au 15 juillet 2011 et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de confirmer la nomination de la personne suivante pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant unique:

Monsieur Olivier DORIER, administrateur de sociétés, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy, France, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 950,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 2011. Relation GRE/2011/2842. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119474/113.

(110137582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

#### **Skylux SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.209.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120686/10.

(110138813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

#### **Toro, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 143.992.

#### *Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 avril 2009*

Cavallo Holding Limited, associé unique de la société Toro, a décidé de nommer M. Benoît Pellegrini membre du conseil de gérance de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

M. Pellegrini réside professionnellement au 62a, Hornton Street, W8 4NU, Londres, Royaume-Uni.



Pour la société Toro

Référence de publication: 2011120709/12.

(110138466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**First Asset Backed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.106.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2011*

En date du 27 janvier 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 27 janvier 2011, de Monsieur James Pope en qualité d'Administrateur,
- d'accepter la démission, avec effet au 27 janvier 2011, de Monsieur Clive Gilchrist en qualité d'Administrateur,
- d'accepter la démission, avec effet au 27 janvier 2011, de Monsieur Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateur,
- d'accepter la démission, avec effet au 27 janvier 2011, de Monsieur Jürgen Meisch qualité d'Administrateur,
- d'accepter la démission, avec effet au 27 janvier 2011, de Monsieur Scott Edel en qualité d'Administrateur,
- d'accepter la démission, avec effet au 27 janvier 2011, de Monsieur Yves Wagner en qualité d'Administrateur,
- de nommer, avec effet au 27 janvier 2011, Monsieur Stephen Zinser, 31 Royal Avenue, UK - SW3 4QE Londres, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2011,
- de nommer, avec effet au 27 janvier 2011, Monsieur Gerald Fleischmann, Helmstreitgasse 17, A - 2371 Hinterbrühl, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2011,
- de nommer, avec effet au 27 janvier 2011, Monsieur Nicholas Cranston, 5 Alma Terrace, UK - W8 6QY Londres, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2011,
- de nommer, avec effet au 27 janvier 2011, Monsieur Conrad Schuller, Lobenhauerngasse 21-28, A - 1170 Vienne, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2011.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour First Asset Backed S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011121889/27.

(110140302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**André Losch, Fondation, Fondation.**

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg G 205.

*Comptes annuels et rapport du reviseur d'entreprises agréée - 31 décembre 2010*  
*Table des matières*

	Pages
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE . . . . .	1-2
COMPTES ANNUELS	
- Bilan . . . . .	3
- Compte de profits et pertes . . . . .	4
- Annexe . . . . .	5-8

*Rapport du reviseur d'entreprises agréée*

Conformément au mandat donné, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints d'André Losch, Fondation comprenant le bilan au 31 décembre 2010 ainsi que le compte de profits et pertes pour la période du 19 octobre 2009 au 31 décembre 2010, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière d'André Losch, Fondation au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour la période du 19 octobre 2009 au 31 décembre 2010, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Le 17 août 2011.

*Pour Deloitte S.A.*

Cabinet de révision agréé

Georges Kioes

*Réviseur d'entreprises agréé - Partner*

### Bilan du 31 décembre 2010 (exprimé en EUR)

ACTIF	2010	PASSIF	2010
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES (note 3)	
Immobilisations financières (note 6) . . . . .	750.000,00	Dotation initiale . . . . .	1.800.000,00
		Dotation durant la période . . . . .	1.300.000,00
		Résultat de la période . . . . .	<u>17.538,05</u>
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE . . . . .	<u>750.000,00</u>	TOTAL FONDS PROPRES . . . . .	<u>3.117.538,05</u>
ACTIF CIRCULANT			
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, et en caisse . . . . .	<u>2.367.538,05</u>		
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT . . . . .	<u>2.367.538,05</u>		
TOTAL ACTIF . . . . .	<u>3.117.538,05</u>	TOTAL PASSIF . . . . .	<u>3.117.538,05</u>

### Compte de profits et pertes pour la période se terminant le 31 décembre 2010 (exprimé en EUR)

CHARGES (note 4)	19/10/2009 au 31/12/2010
Autres charges externes . . . . .	26,10
RESULTAT DE LA PERIODE . . . . .	<u>17.538,05</u>
TOTAL CHARGES . . . . .	<u>17.564,15</u>
PRODUITS (note 5)	
Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	<u>17.564,15</u>
TOTAL PRODUITS . . . . .	<u>17.564,15</u>

**Annexe**  
**31 décembre 2010**

**Les notes font partie intégrante des comptes annuels**

**Note 1. Généralités.** André Losch, Fondation (ci-après «la Fondation») a été créée le 19 octobre 2009 et agréée par arrêté grand-ducal du 13 novembre 2009 sous forme d'une Fondation de droit luxembourgeois.

Le siège est établi à: 5 rue de Joncs L-1818 Howald.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre, par exception, le premier exercice couvre la période du 19 octobre 2009 au 31 décembre 2010.

La Fondation a pour objet des activités philanthropiques et sociales, notamment, mais sans que cette énumération soit exclusive, des activités de secours humanitaires et sociaux, de recherches médicales, d'assistance au profit d'enfants délaissés, ainsi que des activités culturelles et éducatives dans le Grand-Duché de Luxembourg, soit en se consacrant directement aux tâches envisagées dans l'objet social soit en soutenant des organisations privées ou publiques dans leurs activités et démarches.

La Fondation a été constituée pour une durée illimitée.

**Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables.**

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Principales règles d'évaluation

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR); les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les transactions effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en euros (EUR) aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes réalisés ainsi que les pertes non-réalisées calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

Charges

Les charges contractées et engagées par la Fondation sont enregistrées au compte de profits et pertes au cours de la période correspondant à la mise en œuvre des projets.

Produits

Les contributions à recevoir liées aux charges contractées et engagées directement par la Fondation sont comptabilisées en tant que produits au compte de profits et pertes à la même fréquence que les charges auxquelles elles se rapportent.

**Note 3. Fonds propres.** La Fondation a reçu suite à sa création les apports suivants en espèces de la part de:

Dotations initiales:

André Losch: cinq cent mille euros (500.000,-) le 8.12.2009

Autosdistribution Losch S.à r.l.: quatre cent mille euros (400.000,-) le 8.12.2009

André Losch: cinq cent mille euros (500.000,-) le 10.12.2009

Autosdistribution Losch S.à r.l.: quatre cent mille euros (400.000,-) le 10.12.2009

Dotations durant la période:

Autosdistribution Losch S.à r.l.: huit cent mille euros (800.000,-) le 23.11.2010

Autosdistribution Losch S.à r.l.: deux cent mille euros (200.000,-) le 23.12.2010

PragAutos Losch S.A.: deux cent mille euros (200.000,-) le 23.12.2010

HipanAutos Losch S.A.: cent mille euros (100.000,-) le 23.12.2010

**Note 4. Charges.** Les intérêts et charges assimilées comprennent les frais bancaires encourus par la Fondation. La Fondation n'emploie pas de personnel.

**Note 5. Produits.** Les intérêts et produits assimilés consistent en des intérêts perçus sur les avoirs en banque.

**Note 6. Revenus et Dépenses.**

	EUR
Dons reçus	
Au début de l'année . . . . .	0,00
Additions . . . . .	3.100.000,00
A la fin de l'année . . . . .	3.100.000,00

Paiements effectués jusqu'au 31 décembre 2010:	
- investissement dans Autosdistribution Losch S.à r.l. ....	750.000,00
- des projets relatifs à une période postérieure . . . . .	0,00
	<u>750.000,00</u>
Engagements de financement non encore payés . . . . .	0

**Note 7. Budget.**

Dons escomptés avant la fin de l'année 2011:

NOM	MONTANT
Autosdistribution Losch S.à r.l. ....	750.000,00
PragAutos Losch S.A. ....	100.000,00
HispanAutos Losch S.A. ....	100.000,00
Garage André Losch S.à r.l. ....	50.000,00
TOTAL: . . . . .	<u>1.000.000,00</u>

Affiliations:

NOM	MONTANT
Voiture Caddy-Maxi . . . . .	32.866,11
Soutien d'un étudiant en doctorat . . . . .	10.000,00
Don d'un piano à queue . . . . .	10.000,00
2 <sup>e</sup> investissement dans Autosdistribution Losch S.à r.l. ....	750.000,00
TOTAL: . . . . .	<u>802.866,11</u>
Solde - renforcement des fonds propres . . . . .	197.133,89

Référence de publication: 2011120243/151.

(110137984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

**REO Hamburger Allee S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 133.647.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

REO Holdings Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 775,000, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131 774, having its registered office at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg,

here represented by Ms. Frédérique Davister, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 27, 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member (the "Sole Member") of "REO Hamburger Allee S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 133 647, having its registered office at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Schaeffer, on 5 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2913, on 14 December 2007. The articles of association of the Company have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, on 9 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2482, on 10 October 2008 (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

*Agenda*

1. Amendment to the corporate object of the Company;
2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company; and, 3. Miscellaneous.

The Sole Member representing the entire share capital then takes the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Member resolves to amend the corporate object of the Company in order, among other things, to authorize the Company to grant securities.

### Second Resolution

The Sole Member resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company which shall have the following wording:

**" Art. 2.**

2.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

2.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

2.3 The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange, or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this object.

2.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

REO Holdings Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 775.000, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 774, ayant son siège social au 16, rue Beck L-1222 Luxembourg,

Ici représentée par Melle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 27 juin 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique (l'«Associé Unique») de REO Hamburger Allee S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 12.500, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 647, ayant son siège social au 16, rue Beck L-1222 Luxembourg, constituée selon un acte notarié de Maître Schaeffer, le 5 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2913, le 14 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte notarié de Maître Schaeffer, le 9 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2482, le 10 octobre 2008 (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a demandé au notaire instrumentant de prendre acte de l'ordre du jour suivant:

119798

*Ordre du jour*

1. Modification de l'objet social de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société; et
3. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société afin, notamment, de permettre à la Société d'octroyer des garanties.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.**

2.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

2.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.3 La Société peut également investir dans des propriétés immobilières, soit par acquisition, échange ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation, l'administration, le développement et la gestion de propriétés immobilières à travers l'Europe et de réaliser toute opération liée directement ou indirectement ou qui utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social.

2.4 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et - agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DAVISTER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8806. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011119549/136.

(110136898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**Met-Lux Métalliseurs Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4802 Rodange, Pôle Européen de Développement.

R.C.S. Luxembourg B 53.778.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2011120838/12.

(110138778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Euro - Celtique S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.846.

Conformément aux décisions des administrateurs de Euro-Celtique S.A., prises en date du 21 octobre 2010

1) sont nommés administrateurs pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2011 avec effet au 21 octobre 2010:

- Martine Elvinger
- Stuart D. Baker
- Jörg Fischer
- Christopher Benbow Mitchell
- Douglas Docherty

2) est nommé commissaire aux comptes pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2011 avec effet au 21 octobre 2010 la société Audiex S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Euro-Celtique S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011120818/21.

(110138507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Tiger s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 14, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 163.021.

## STATUTS

L'an deux mille onze, le dix août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

## ONT COMPARU:

1.- Madame Galina STRUTSCHKOVA, épouse WAGNER, traductrice, née à Niznij Tagil-Sverdlovskaya (Russie) le 5 août 1968, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 197, rue de Belvaux.

2.- La société civile "TIGER FIDUCIAIRE S.C.", ayant son siège social à L-4026 Esch-sur-Alzette, 197, rue de Belvaux, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro E 3.249,

ici représentée aux fins des présentes par Madame Galina STRUTSCHKOVA, préqualifiée sub 1.-, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 8 août 2011, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "TIGER s.à r.l.".**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Remich; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un café-restaurant de cuisine russe et népalaise avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société a également pour objet:

- l'exploitation d'un café-restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'exploitation d'une crêperie-pizzeria-restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'achat et la vente de produits et de marchandises provenant de Russie, du Népal ou d'autres pays;
- le leasing opérationnel de voitures;
- toutes activités relevant de la profession d'un comptable, d'une fiduciaire, l'établissement de la comptabilité, des bilans, des fiches de salaires, des déclarations de TVA et d'impôt;
- de fournir des conseils et renseignements commerciaux, fiscaux et juridiques;
- l'exercice de toutes activités relevant de la profession de traducteur, telles que les traductions de textes, de documents, de lettres, de pages d'internet et de documentation.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.



**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Galina STRUTSCHKOVA, préqualifiée, dix parts sociales . . . . .	10
2) La société "TIGER FIDUCIAIRE S.C.", préqualifiée, quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	90
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparantes représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Galina STRUTSCHKOVA est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Bhumiraj NEURAY, cuisinier, né à Baglung (Népal), le 8 décembre 1983, demeurant à L-8010 Strassen, 198A, route d'Arlon est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique Monsieur Bhumiraj NEURAY.

Toutefois, pour tout montant supérieur à sept cent cinquante euros (€ 750.-), la société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

4) Le siège social est fixé à L-5553 Remich, 14, Quai de la Moselle.

Le notaire instrumentant a rendu attentives les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STRUTSCHKOVA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 août 2011. Relation: CAP/2011/3132. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 19 août 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011119790/140.

(110136951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**John Zink International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 17.652.

Le Bilan et les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manuel Martinez

Manager

Référence de publication: 2011120829/11.

(110138729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Mega Environnement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 65.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEGA ENVIRONNEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2011120835/11.

(110138402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**E. Miroglio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 49.597.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 19 août 2011.*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 30 juin 2012 comme suit:

*Conseil d'administration*

MM. Umberto Cassinelli, directeur de sociétés, demeurant Via Castagnola 21F, CH-6900 Lugano (Suisse), administrateur;

Alfio Riciputo, employé privé, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur,

Sébastien Schaack, employé privé, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes*

Clerc, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, 1 Rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
E. MIROGLIO S.A.  
Signature

Référence de publication: 2011120984/22.

(110139219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Mebolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6688 Mertert, 1, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 163.015.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den sechzehnten August;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg; (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Michael BONN, Diplom-Ingenieur, geboren in Kreuzau (ehemals: Winden) (Bundesrepublik Deutschland), am 26. Mai 1964, wohnhaft in D-54298 Igel, Hohler Weg 14.

2) Frau Ruth ESSER-BONN, Sozialversicherungsangestellte, geboren in Düren (ehemals: Birkesdorf) (Bundesrepublik Deutschland), am 3. Juni 1964, wohnhaft in D-54298 Igel, Hohler Weg 14.

3) Herr Werner ROSSELS, im Ruhestand, geboren in Sankt Vith (Belgien), am 28. April 1942, wohnhaft in L-6181 Gonderingen, 3, rue Stohlbour.

4) Herr Meho OSMANOVIC, Mechaniker, geboren in Hajderovici Zavidovici (Bosnien Herzegowina), am 15. März 1970, wohnhaft in L-4775 Petingen, 15, rue de la Résistance.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen die Statuten einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "MEBOLUX S.à r.l." gegründet (hiernach die "Gesellschaft"), geregelt durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen, insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das "Gesetz von 1915") sowie die gegenwärtigen Statuten (die "Statuten").

**Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Metallbauunternehmens und einer Glaserei, sowie die Produktion, der Vertrieb und Montage diesbezüglicher Waren und Materialien.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen ausüben, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert (Großherzogtum Luxemburg).

Der Gesellschaftssitz kann, durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Sitzes verlegt werden.

Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, dann kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der außergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann die Gesellschaft Filialen, Zweigniederlassungen, Agenturen oder Verwaltungssitze sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist auf fünfunddreißigtausend Euro (35.000,- EUR) festgesetzt, dargestellt durch siebenhundert (700) voll eingezahlte Anteile von je fünfzig Euro (50,- EUR).

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismäßig herabgesetzt wird.

**Art. 6.** Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, dann kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem "nackten" Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner.

Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.

**Art. 7.** Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

**Art. 8.** Außer seiner Gesellschaftereinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftereinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

**Art. 10.** Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können.

Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt.

Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung ad nutum durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Zwischendividenden dürfen unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Zwischenbilanzen werden auf viertel- oder halbjährlicher Basis erstellt,
- diese Bilanzen müssen genügend Gewinne ausweisen, einschließlich des Gewinnvortrages,
- der Beschluss, Zwischendividenden auszuschütten, ist von den Gesellschaftern zu treffen.

**Art. 12.** In Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandats verantwortlich.

**Art. 13.** Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden.

Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

**Art. 16.** Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den fünfzehn Tagen vor seiner Annahme einsehen.

**Art. 17.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

**Art. 18.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, dann werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

**Art. 19.** Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die in Kraft befindlichen gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 20.** Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2011.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, sind sämtliche siebenhundert (700) Anteile gezeichnet worden wie folgt:

1) Herr Michael BONN, vorgeannt, hundertachtundsechzig Anteile, . . . . .	168
2) Frau Ruth ESSER-BONN, vorgeannt, hundertsevenundneunzig Anteile, . . . . .	197
3) Herr Werner ROSSELS, vorgeannt, dreihundert Anteile, . . . . .	300
4) Herr Meho OSMANOVIC, vorgeannt, fünfunddreißig Anteile, . . . . .	35
Total: siebenhundert Anteile, . . . . .	700

Sämtliche Anteile sind voll in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag von fünfunddreißigtausend Euro (35.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie es dem amtierenden Notar, welcher dies ausdrücklich festgestellt.

#### *Beschlussfassung der Gesellschafter*

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, haben die vorgeannten Komparenten, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, als Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6688 Mertert, 1, route du Vin.
2. Herr Michael BONN, Diplom-Ingenieur, geboren in Kreuzau (ehemals: Winden) (Bundesrepublik Deutschland), am 26. Mai 1964, wohnhaft in D-54298 Igel, Hohler Weg 14, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
3. Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

#### *Notarielle Bescheinigung*

Die Gesellschaft und ihre Satzung erfüllen nach Form und Inhalt die anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen hinsichtlich der Handelsgesellschaften, insbesondere jene bezüglich der Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Gemäß den derzeit im Großherzogtum Luxemburg gültigen rechtlichen Bestimmungen und Vorschriften und in Übereinstimmung mit dem vertragsrechtlichen Prinzip, dass Verträge, die vor einem Notar geschlossen werden, unmittelbar in Kraft treten, existiert die besagte Gesellschaft und erlangt ihre Rechtspersönlichkeit mit dem Datum der Unterzeichnung dieses notariellen Gründungsaktes als Körperschaft und juristische Person, in Abgrenzung von ihren Gesellschaftern,

und zwar vor Erfüllung sämtlicher Registrierungs- und Veröffentlichungsformalitäten bei dem Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs und dem offiziellen Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### Anmerkung

Der Notar hat die Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass vor Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit der hiermit gegründeten Gesellschaft, diese, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, im Besitz einer vorschriftsmäßigen Handlungsmächtigung, sein muss, was die Kompargenten ausdrücklich anerkennen.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselben erschienene Person mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. BONN, R. ESSER-BONN, W. ROSSELS, M. OSMANOVIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2011. LAC/2011/36918. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011119496/172.

(110136850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

### **Reflexolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 12, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.112.

#### STATUTS

L'an deux mille onze.

Le dix-neuf août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Madame Claudine STEIN, assistante sociale, demeurant à L-7521 Mersch, 30, rue des Champs.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un cabinet de réflexologie.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de REFLEXOLUX S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Mersch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Madame Claudine STEIN, assistante sociale, demeurant à L-7521 Mersch, 30, rue des Champs.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

#### *Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Thérèse BELCHE, reflexologue RTT diplômée, demeurant à B-6700 Arlon, 78, route de Bouillon.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-7520 Mersch, 12, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. STEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 août 2011. Relation: ECH/2011/1378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011121185/96.

(110138850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Kinstellar Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.481.

En remplacement de la mention déposée le 26 novembre 2009 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L090181162.04

Le Bilan modifié et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Kinstellar Business Services S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2011120830/17.

(110138252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Navitas Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 125.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125614/12.

(110143595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL

Caceis Bank Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011125131/12.

(110143965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---